## Surconsommation électrique locataire

Par Elena23

Bonjour,

Mon mari et moi même louons une maison depuis pratiquement 2 ans maintenant a un couple. Ce logement est une maison plein pied de 200m2 équipé d'un chauffage pompe à chaleur, ainsi qu'un poêle à bois!

Aujourd'hui, nous avons réceptionné un courrier de nos locataires nous indiquant qu'ils sont mécontents car ils estiment payer trop cher en électricité/chauffage !

Au début de la location, nous avions rencontré des soucis de fonctionnement au niveau de la pompe à chaleur qui avait causé une facture d'électricité plus ou moins élevé pour les locataires. Toutefois, dès que nous avons eu connaissance des soucis, nous avons fait intervenir un dépanneur afin de faire les réparations nécessaires! Cette année encore nous avons réalisé un désembouage de la pompe à chaleur afin d'optimiser son fonctionnement! Cependant, les locataires estiment payer trop cher leur mensualité! Et réclament donc un mois de loyer!

Les éléments présentés sont les suivants :

Facture du 10.11.2020 au 09.05.2021 (6mois) : 1847? (chauffage + électricité)

Facture du 10.05.2021 au 09.07.2021 (2mois) : 295? (sans chauffage) Facture du 10.07.2021 au 09.09.2021 (2mois) : 326? (sans chauffage) Facture du 10.09.2021 au 09.11.2021 (2mois) : 298? (sans chauffage)

Total: 2767?

+ 595? de bois

Soit 3362? à l'année pour un logement de 200m2 avec 3 chambres dont 1 dressing 1 pièce à vivre salon salle à manger cuisine deux salles de bain et wc.

Lorsque nous faisons le calcul mensuel cela revient à 280?/mois tout compris! Nous ne trouvons pas cela excessif!

Effectivement sur les 6 premiers mois, les soucis de pompe à chaleur a entraîné une consommation de 450? qui n'aurait pas dû avoir lieu!

Nous sommes donc favorable pour faire un geste de 450?, cependant, nous ne sommes pas prêt à accorder 920? qui correspond au loyer mensuel!

Pourriez-vous vous nous indiquer si notre raisonnement est correct, si certains textes de lois ou jurisprudence appui notre raisonnement, ? ? Ou sommes-nous totalement en tort ?

Ce qui nous interpelle ce sont les facture de presque 300? pendant l'été alors que le chauffage n'était pas en marche! Nous pensons que les locataires sûr consomment notamment avec leurs appareils tels que plusieurs frigos, jaccuzi, machine à laver de 16kg, etc? Les locataires évoquent des soucis de chauffage mais cela ne semble pas être le cas à notre sens selon les éléments fournis!

En vous remerciant par avance de votre aide

-----

Par ESP

**Bonjour** 

Rien ne vous oblige à le faire, mais si vous voulez aider vos locataires, demandez au fournisseur bun bilan et un avis sur l'abonnement souscrit.